

THOMSON Gaston Arnold Marie 1848-1932

Sources : ANOM (état-civil, registres matricules), Leonore (Légion d'honneur), Gallica (BnF), Maitron.fr, Persée.fr ...



Le 25 septembre 1845, à Mustapha, naissance de son frère Charles.

Le 14 avril 1848, à Oran, naissance de Gaston Arnold Marie THOMSON, fils de Peter John Sidney, né en 1815 à Paris, sergent-major au 6^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied, payeur du corps d'armée de Mac-Mahon en Crimée, rédacteur en chef de l'Akhbar, et de Gabrielle Félicie BOURGUET, née en 1825 à Bayonne, mariés le 23 novembre 1844 à Alger (paroisse Saint-Philippe)

Il fait ses études à Alger où il reste jusqu'en 1872

Son frère Charles est bachelier es Lettres

De décembre 1864 à novembre 1870, son frère Charles est employé de l'administration centrale du Ministère des Finances, détaché à la Trésorerie d'Afrique à Alger

Le 14 mai 1865, à Alger, décès de son père

En octobre 1866, à son tour rédacteur en chef de l'Akhbar, il publie une brochure de 32 pages La réorganisation de l'armée française

A propos des éventualités de guerre de la France avec la Prusse, l'*Akhbar* publie une sorte de manifeste qui se termine comme suit :

« Voilà ce que toute la France comprend à l'heure qu'il est, et il faut qu'on le sache de l'autre côté du Rhin : elle est toujours prête au combat, le jour où son honneur est attaqué, le jour où sa nationalité compacte serait menacée.

« Une seule bataille a enivré la Prusse, une défaite la dégrisera. » — Arnold Thomson.

On sait que le dernier courrier de France a apporté des nouvelles d'une nature plus pacifique ; mais l'*Akhbar* ne se presse pas de désarmer, et il persévère dans ses défiances, citons encore :

« Dans l'intérêt de la civilisation, l'influence de la France ne doit pas être diminuée.

« Personne en France ne veut la guerre pour la guerre : des questions plus hautes se posent à la génération actuelle. Mais si les diplomates prussiens comptent sur les divisions intérieures pour avoir facilement raison de nous, leurs calculs seront déjoués, car, en présence des attaques de l'étranger, chaque citoyen français redevient soldat.

« Il faut qu'on y prenne garde ; s'il est vrai que la Prusse a accepté en principe le projet d'une entente des puissances médiatrices, il devient par cela même évident que M. de Bismark suit exactement en avril 1867 le même chemin qu'en mai 1865, et il faut que nous évitions de tomber dans le traquenard de conférence où est tombée l'Autriche avant la guerre. Il faut que M. de Bismark ne puisse en

aucune façon recommencer contre nous le tour qu'il lui a joué, et nous accuser devant l'Europe de vouloir la guerre, quand c'est lui qui l'a cherchée ; il faut enfin que nous soyons assurés d'avance d'avoir dans la conférence une position qui ne nous oblige pas, comme l'Autriche, à refuser notre présence au dernier moment, ou à rompre brusquement des négociations inutiles. » — Arnold Thomson.

Un premier avertissement vient d'être donné à l'*Ahbar*, journal d'Alger; en voici le texte :

Au nom de l'Empereur,
Le maréchal de France, gouverneur général de l'Algérie,

Vu l'article du journal l'*Ahbar*, en date du 5 mai 1868, intitulé : « *Le crime du boulevard* », commençant par ces mots : « Hier, en publiant », et finissant par ceux-ci : « A leurs flissas et à leurs matraques » ;

Vu l'épigraphie placée en tête de cet article, commençant par ces mots : « La conclusion évidente », et terminé par les suivans : « Hors de là, tout sera un palliatif insuffisant et impuissant » ;

Vu le décret du 14 mars 1855, qui a rendu applicable en Algérie le décret du 17 février 1852 sur le régime de la presse ;

Vu l'article 32, § 3, de ce dernier décret ;

Vu le décret du 7 juillet 1864 ;

Considérant qu'en citant à nouveau ce passage de la lettre de l'archevêque d'Alger, en date du 6 avril dernier, où il est dit : « qu'il faut cesser de parquer le peuple arabe dans son Coran, lui donner, ou, du moins, lui laisser donner l'*Evangile*, ou le chasser dans les déserts, loin du monde civilisé » ;

Alors que l'archevêque lui-même a désavoué ce passage de sa lettre et a protesté contre le sens qu'on lui attribuait, le rédacteur de l'article menace et trouble une partie de la population algérienne dans l'exercice et dans la jouissance de ses droits ;

Qu'en affirmant que le crime commis sur la personne du jeune Henri Cligny « est le fait des Arabes », avant même que les investigations de la justice aient pu fournir aucune preuve, ni même des indices sûrs de la nationalité du coupable, l'article susdit rend toute une classe d'habitans du pays solidaire et responsable d'un crime individuel; qu'ainsi il excite à la haine d'une partie de la population les citoyens justement indignés de ces attentats, et tend à provoquer dans la population toute entière les plus regrettables conflits ;

Par ces motifs, arrête :

Art. 1^{er}. Un premier avertissement est donné au journal l'*Ahbar*, en la personne du sieur Arnold Thomson, rédacteur de l'article, et en celle du sieur François Paysant, directeur-gérant dudit journal.

Art. 2. Le préfet d'Alger est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au palais du Gouvernement.
Alger, le 6 mai 1868.

Signé MARECHAL DE MAC-MAHON.

Il est interne à l'hôpital civil d'Alger

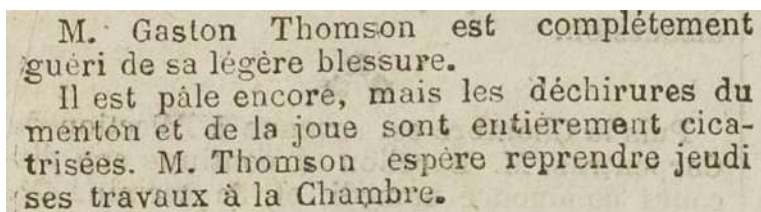
Le 26 novembre 1870, son frère Charles est sous-préfet de Vervins

Le 11 avril 1874, à Briançon, mariage de son frère Charles avec Virginie CARILIAN, née en 1855 à Briançon

« En septembre 1875, sous le titre *L'Herzégovine* M. Gaston Thomson vient de faire paraître à la *Librairie illustrée, rue du Croissant*, et chez tous les libraires, un élégant volume qui contient à la fois la description et l'histoire des pays sur lesquels le public européen a les yeux fixes en ce moment, et des vues dignes d'une sérieuse attention sur la politique des puissances à l'égard de ces pays. »

Du 23 avril 1877 à sa mort, il est député : il détient la palme de la longévité parlementaire en France, avec 54 ans et 320 jours.

Le 18 décembre 1877, son frère Charles est préfet de la Drôme



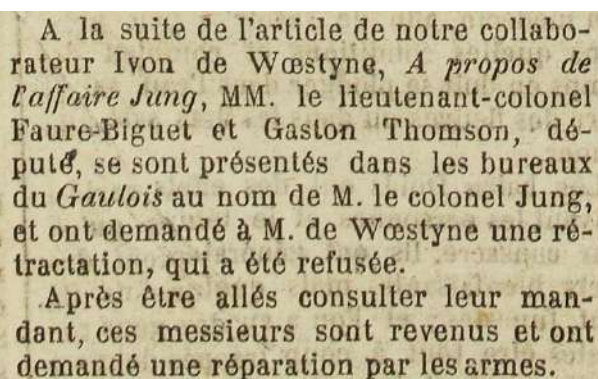
M. Gaston Thomson est complètement guéri de sa légère blessure. Il est pâle encore, mais les déchirures du menton et de la joue sont entièrement cicatrisées. M. Thomson espère reprendre jeudi ses travaux à la Chambre.

La Petite Presse du 6 mars 1878

Le 12 juillet 1880, son frère Charles est chevalier de la Légion d'honneur

Le 28 juillet 1880, à 2 heures de l'après-midi, à Paris 16^{ème}, mariage avec Henriette Mathilde Elmire PEIGNE-CREMIEUX, née en 1859 à Paris 4^{ème}, petite-fille du sénateur, témoin du marié Léon GAMBETTA, pas de cérémonie religieuse

Le 22 août 1880, à Paris, décès de sa mère



A la suite de l'article de notre collaborateur Ivon de Wæstyne, *A propos de l'affaire Jung*, MM. le lieutenant-colonel Faure-Biguet et Gaston Thomson, député, se sont présentés dans les bureaux du *Gaulois* au nom de M. le colonel Jung, et ont demandé à M. de Wæstyne une rétractation, qui a été refusée. Après être allés consulter leur mandant, ces messieurs sont revenus et ont demandé une réparation par les armes.

Le Pays du 3 septembre 1880

Dans Le Courrier de Sétif du 26 décembre 1880 : « M. Thomson, pour dégager sa responsabilité sur des réformes auxquels ne contribuaient les corps algériens élus, a donné sa démission de membre de la commission de réorganisation algérienne ... On commente beaucoup le vif incident qui a eu lieu entre M. Albert Grévy et M. Gaston Thomson au sein de la commission extra-parlementaire. »

Le 3 juin 1881, à Paris, naissance de sa fille Valentine.

Profession de foi de M. Gaston Thomson, député sortant.

Citoyens,

Entre les électeurs et un représentant que l'on a vu à l'œuvre pendant plus de quatre ans, les longues phrases sont superflues.

Vous savez ce que j'ai fait, tous mes actes vous sont connus ; vous savez de quelle façon j'ai rempli le mandat que vous m'avez confié. Pour mon compte, je crois avoir tenu fidèlement les engagements que j'avais pris vis-à-vis de vous, et c'est avec une confiance absolue que je viens pour la troisième fois me présenter à vos suffrages.

Des réunions publiques nombreuses ont eu lieu déjà dans l'une et l'autre circonscription du département de Constantine : vous avez pu constater que pas un de mes votes ou de mes actes n'a été l'objet de critiques sérieuses de la part des adversaires de ma candidature.

Comment aurait-il pu en être autrement ?

Au point de vue républicain, je me suis prononcé en faveur de toutes les propositions libérales et démocratiques qui ont été soumises à la Chambre ; j'ai voté notamment : pour l'amnistie, pour la liberté complète de la presse et la liberté de réunion, pour l'instruction laïque, obligatoire et gratuite, pour la réforme de la magistrature, pour la révision de la Constitution, pour la séparation de l'Église et de l'État.

J'ai voté la suppression du budget des cultes.

A ceux-là de payer le prêtre qui ont besoin de son ministère, il n'est pas admissible que l'Église continue à être subventionnée par un gouvernement avec lequel elle est en lutte ouverte.

Je n'ai pas oublié les classes si intéressantes des travailleurs, et je m'associerai à toutes les propositions de nature à améliorer leur sort, notamment par le développement des sociétés de secours mutuels et la fondation des caisses de retraites.

Partisan d'une Chambre unique, je voterai, dans la prochaine législature, la suppression du Sénat, et, si cette suppression n'était pas effectuée, je m'efforcerais du moins d'obtenir la transformation radicale de l'organisation de cette Assemblée, dans laquelle toutes les proportions rationnelles du système représentatif sont bouleversées à plaisir.

Au point de vue algérien, j'ai eu, à plusieurs occasions, la mission de défendre à la tribune les intérêts de nos trois départements.

J'ai eu l'honneur de collaborer, comme membre de commissions spéciales, et souvent comme rapporteur, à la préparation des lois importantes : projet sur le *crédit aux colons*, sur le *conseil des prud'hommes*, sur l'*état civil des indigènes*, sur les *pouvoirs disciplinaires* confiés aux administrateurs civils, sur le *taux légal de l'intérêt*, etc., etc.

J'ai été trois fois, en quatre ans, appelé à faire partie de la commission du

budget. Profondément convaincu, ainsi que je l'ai déclaré dans un de mes rapports, que tous les sacrifices que la métropole s'impose en faveur de l'Algérie sont non seulement une œuvre patriotique, mais encore un véritable placement fructueux au point de vue même de la prospérité matérielle du pays; j'ai demandé au Parlement qu'il se montrât largement libéral pour tout ce qui touchait au développement de la colonisation.

J'ai secondé l'administration algérienne, et mes efforts n'ont pas été stériles. Le budget de l'Algérie, qui, pour l'exercice 1878, était fixé au chiffre de 25.697.866 francs, s'élève, pour l'exercice prochain, à 32.642.902 francs.

J'ai défendu, auprès de la commission du budget et auprès de la grande commission de vingt-deux membres nommée par la Chambre, le projet de dotation de 50 millions pour achat de terres, création de villages et agrandissement des anciens centres.

Une dotation de même nature devra être sollicitée pour nos grands travaux publics, l'achèvement rapide de nos ports, la reconstitution du domaine forestier.

Pour la question si délicate des rattachements, que l'on ne devait pas, à mon sens, trancher sans vous avoir consultés, j'ai demandé l'application du programme développé à Bône par M. le gouverneur général.

L'un des besoins urgents de l'Algérie, en ce moment, est l'application immédiate des mesures destinées à assurer la sécurité.

Des promesses formelles ont été faites à ce sujet aux colons par la haute administration algérienne; il faut que ces promesses se réalisent à bref délai. Au nom de la commission du budget, j'ai appelé l'attention de la Chambre sur les périls de la situation actuelle, j'ai demandé que le nombre des brigades de gendarmerie fût augmenté, que la peine de la déportation fût infligée aux récidivistes indigènes, enfin que la responsabilité collective des tribus fût appliquée. Cette responsabilité existe en matière d'incendies. Les biens, la vie de nos colons ne sont-ils pas aussi précieux à conserver que nos richesses forestières?

La question de la réorganisation administrative de l'Algérie a été agitée pendant l'année qui vient de s'écouler, une commission extra-parlementaire a été formée, le nombre des Algériens appelés à faire partie de cette commission m'ayant paru insuffisant, j'ai refusé de m'associer à ses travaux. Si on eût porté la question devant le Parlement, j'aurais réclamé l'application pure et simple du programme qui a été développé à Bône par M. le gouverneur général, et qui était de nature à favoriser la décentralisation administrative.

Bien d'autres points mériteraient encore d'être traités, mais il serait difficile de passer en revue tous les articles des cahiers algériens.

D'ailleurs, encore une fois, mes opinions comme mes actes vous sont connus; vous pouvez porter sur votre député sortant un jugement en parfaite connaissance de cause.

Pour moi, je ne ferai que répéter ce que je vous disais lorsque je sollicitais pour la première fois vos suffrages: « Toute mon activité et tout mon dévouement sont au service de la cause démocratique et de la cause algérienne. »

Vive la République! vive l'Algérie!

Gaston THOMSON,
Député sortant.

Du 7 novembre 1882 à 1886, son frère Charles est gouverneur de Cochinchine.

Le 4 décembre 1883, son frère Charles est officier de la Légion d'honneur

Le 5 avril 1884, à Paris, naissance de sa fille Marguerite

M. Gaston Thomson fait parvenir une photographie représentant le char de l'Algérie aux obsèques de Victor Hugo, le 1^{er} juin 1885.

« Dès l'âge de quatre ans, chaque soir, le père de Valentine lui racontait longuement les séances de la Chambre. » (La Femme de France du 25 novembre 1934)

Dans le Patriote algérien du 29 avril 1892 : « M. Gaston Thomson, député de Constantine, est nommé membre de la Commission supérieure chargée d'organiser la participation de la France et de l'Algérie à l'exposition de Chicago (du 1^{er} mai au 30 octobre 1893). »

Le Réveil bônois du 30 avril 1898

226

NEUVIÈME ANNÉE — N° 1993 — Le Numéro : CINQ centimes — SAMEDI 30 AVRIL 1898

LE RÉVEIL BÔNOIS

ORGANE RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

ABONNEMENTS : BONE..... Fr. 18 * 3 * 3 * ALGÈRE ET TUNISIE..... 30 * 10 * 6 * ÉTRANGER..... 35 * 15 * 10 * Les Abonnements sont payables d'avance	DIRECTEUR POLITIQUE : LE PARTI FRANÇAIS Adressez tout ce qui concerne la rédaction et l'administration, à son Bureau, Edine Les Adresses sont aux soins du département de Constantine après avoir adressé à l'Administration, à Alger, Boulevard de la République, à Paris, Place de la Sorbonne, et par tous les correspondants et agents de l'Agence Bonne au premier de la République.	INSERTIONS : Annonces diverses, la ligne..... Fr. 25 Médicales, la ligne..... 1 50 Chronique locale, la ligne..... 1 50 De toute la durée des annonces particulières Les Annonces se paient d'avance
--	---	--

LE PUNCH DE THOMSON

UNE INSTRUCTION A FAIRE

Elections Législatives
DU 8 MAI 1898
DEPARTEMENT DE CONSTANTINE
Candidats radicaux anti-juifs
1^{re} Circonscription
Emile Morinaud
CONSEILLER GÉNÉRAL
2^e Circonscription
D. Forcioli
ANCIEN SÉNATEUR
DÉPUTÉ SORTANT
Lire nos dépêches à la 3^e page
BONE, LE 30 AVRIL 1898

A LA RECHERCHE DE ses Parchemins

La seule et véritable plateforme électorale de la consultation du 8 mai en Algérie était la question juive, Thomson, effaré, s'avisa un peu tard de se défendre d'être juif. Sur ma foi, je me demande si le pauvre diable ne perd pas un peu la tête.

Après tout, qu'est-ce que cela peut bien faire, aujourd'hui, qu'il soit ou ne soit pas juif ?

Quelle différence l'électeur va-t-il faire entre un juif de race et un juif de cœur. Tous deux se sont-ils pas également dangereux ?

Et lorsqu'on constate :

Que Thomson est le gendre du juif Crémieux,

Que toutes ses relations sont dans la haute et basse juiverie de France et d'Algérie,

Qu'il est le protecteur et le correspondant avéré de tous les juifs,

Que depuis vingt ans tous les juifs votent pour lui,

Que, seul à la Chambre il a pris la défense du décret Crémieux et qu'aujourd'hui encore il déclare se refuser à voter l'abrogation de cet acte d'inhumaine trahison,

Que faut-il de plus ?

Assurément il n'est assez peu qu'il soit ou ne soit pas juif de naissance, car il n'en sera pas moins juif et exécuté.

Si je ne le croyais pas juif je pourrais le reconnaître et l'avouer sans crainte, car cela serait sans danger pour notre cause.

Mais je le tiens très sincèrement pour juif et c'est seulement pour cela que je l'affirme.

Il ne tient d'ailleurs qu'à lui de me convaincre.

En effet, supposons qu'on vienne me contester ma qualité de Français de race. Que ferais-je et comment établirais-je le contraire ?

Où ! d'une façon bien simple. Je rechercherais les actes de baptême de mes ascendants jusqu'à la troisième ou à la quatrième génération, non pour prouver que je suis chrétien, mais parce qu'à une certaine époque, avant la constitution de l'État-civil, les paroisses étaient chargées d'enregistrer la naissance de chaque Français.

On me dira : « Et les libres-penseurs ? » La libre-pensée, tout au moins manifestée, ne remonte pas si haut. Les Voltairiens, qui l'ont précédée, n'échappaient pas à la règle commune et les curés des paroisses tenaient état de leur filiation.

Pour les protestants, il y avait les pasteurs.

Donc, si M. Thomson le veut bien, il peut avec quelques bonnes volentés nous éclairer un peu, et, qui sait ? s'éclairer lui-même sur sa généalogie tant soit peu embrouillée.

Déjà cette dernière quinzaine, le voilà protestant. Pourquoi ?

Parce qu'il a un nom anglais. La blague est bien bonne.

Est-ce que M. Nelson-Chiériou, l'ancien directeur de la Banque, n'est pas de provenance irlandaise ?

En quoi l'adjonction du nom du héros de Trafalgar a-t-il pu modifier son origine ?

Je répète donc que je crois M. Thomson bel et bien juif, et j'ajoute que s'il me prouvait le contraire je serais le premier à le proclamer.

Mais pour me convaincre il me faut autre chose que des histoires à dormir debout.

Jusqu'à preuve décisive mes rancunes sont de première ordre et je les puis dans le sein même qu'il met à nous égarer sur une fausse piste.

Sa femme est catholique, dit-il.

Eh ! je n'en doute pas, mais il ne s'agit pas ici de religion.

M^{me} Thomson est la fille de M^{me} Feignat, juive, fille de M. Crémieux, juif. C'est acquis.

Sa mère à lui est catholique, assure-t-il. Je n'en sais rien, mais je l'accorde, car elle est née dans les Alpes et porte un nom à dénomination française. Mais, par un singulier hasard, elle s'est mariée avec M. Arnold Thomson, père de Gaston, à Saint-Espirit, le faubourg juif de Bayonne, la patrie des Pereiro et des Mirès.

Enfin, M. Arnold Thomson est né lui-même à Paris en 1815 et il ne

semble pas possible qu'une depuis vingt ans M. Thomson n'ait pu établir que ses ascendants paternels étaient chrétiens, catholiques ou protestants, peu importe.

Ce mutisme vient donc à l'appui de ma conviction.

Et quand j'examine sa fortune politique, ce patronage de la juiverie à son entrée dans la vie politique, ses rapports intimes avec tout ce que la juiverie compte de notabilités, les Milland, les Ruymal, les Meyer, les Reinach, la débauche acharnée qu'il prend des juifs partout et en toute circonstance, je ne puis faire autrement que de le tenir pour juif lui-même.

On voit que je suis bien prince et que je m'en, de mon propre gré, dans la main de M. Thomson, le fil qui doit nous guider vers la vérité.

Ma loyauté, toutefois, m'engage à le prévenir que même après la preuve faite, il n'y aura rien de changé, car Juif de race ou par croisement, c'est tout un à nos yeux.

Mais cette preuve, il ne la fera pas, ou je me trompe fort.

L. ROUYER.

PETITES NOUVELLES

— On télégraphie de Rome, qu'une, aux Capucines, a été courue le 29 avril.

— La République de France, appartenant à M. Rouland.

— Le télégramme d'Angleterre est parti de Nice hier à midi.

— On a été saisi à la gare par les autorités.

— Les honneurs militaires lui ont été rendus.

— Les mines de Hollande sont arrivées à Rome.

— Elles sont réparties pour Florence vendredi.

— Le prince Louis-Ferdinand de Bavière, qui est parti avec ses enfants d'Espagne, a emporté 20,000 piastres pour la lutte espagnole.

— Le Général comte de Pétz-major a été nommé gouverneur de la province de Zala.

— Toutes les prévisions sont prises pour éviter les complications.

LA GUERRE

— On assure que le président Mac-Kinley n'est pas trop enthousiasmé des prises faites par les navires américains.

— Il dit que les États-Unis sont l'appui moral des nations et l'ennemi du monde entier, et il est persuadé certain que les navires espagnols capturés seront remis au libéré par le tribunal des prises.

— Au Sénat, le ministre de la marine annonce que le capitaine de Montserrat sera décoré.

— Il ajoute que le bateau de Cuba est considéré des nations et l'ennemi du monde entier, et il est persuadé certain que les navires espagnols capturés seront remis au libéré par le tribunal des prises.

— Le contre-amiral américain Cushing, s'approchant de Ostpoda, près de Matanzas, a été sur la canonnière espagnole Egara, qui a riposté.

— Le Cushing, ayant été endommagé, a battu en retraite.

— Aucune victime.

— On télégraphie de Key-West au Daily Mail que le torpilleur américain Cushing a l'un de ses machines complètement brisée.

— Les Français résident à Porto-Rico

ont cherché un refuge à bord du cuirassier français Amiral Rigault de Genouilly. Le drapeau de Porto-Rico est activement préparé.

— Le Herald, dont l'avis a assisté au bombardement de Matanzas, dit que le nombre des morts et des blessés espagnols a été considérable.

— Le vaisseau-ami New-York, après avoir essuyé les feux des batteries qui défendent l'entrée du port de Matanzas, a répondu avec ses canons de huit pouces, puis est entré dans le port, à toute vapeur, dans la baie.

— Il n'a fallu que 18 minutes aux navires américains pour réduire au silence le fort, dont les batteries sont tombées à l'arrêt, tandis que le feu des Américains était d'une régularité parfaite.

— L'escadre américaine a tiré 80 coups et le fort 4.

ECHOS DIVERS

— Le nouveau Congrès annule des traités des chemins de fer à été ouvert hier matin.

— Cent vingt-cinq députés étaient présents.

— Parmi les questions qui seront soumises à la discussion, la section d'Alger a posé celle de l'expulsion des juifs qui peuvent faire partie du syndicat.

— Un dépêche de Nantes annonce qu'à la suite d'une polémique électorale, M. de Lamoignon, sénateur monarchiste de la Loire-Inférieure, vient d'envoyer ses félicitations à M. Florent, candidat républicain dans l'arrondissement de Paimboeuf.

— Le Conseil de cabinet a approuvé les termes de la lettre que M. Méline adressera au président du Conseil général des Bouches-du-Rhône en réponse au vœu émis par cette assemblée au sujet du droit au séculier.

— M. Méline explique que la situation ne nécessite pas la suppression de ce droit.

— Au Conseil de cabinet, hier matin, à l'Élysée, l'amiral Bonard a communiqué un télégramme de l'airiel de la Dédouille annonçant qu'il a précédé, le 29 avril, l'occupation de Kouss-Cheh Wan.

— Les équipages du Pascal, de la Surprenant et du Lion ont assisté à cette occupation.

— Des visites ont été échangées avec les autorités chinoises.

— La population s'est montrée sympathique.

— On annonce que le Français est maintenant en petit steamer sur la riviere Kavalby.

— Les autorités de la Côte-d'Ivoire offrent la somme de la moitié des droits sur leurs marchandises aux Français qui s'établissent sur le Kavalby.

— Les relations de la France avec la République de Libéria sont particulièrement cordiales.

— A la suite d'une polémique électorale, un duel à l'épée a eu lieu au bois de Meudon, entre M. Albert Monnier, rédacteur à la Libre Parole, et M. Kieitz, ancien directeur du Voltair.

— Après six reprises, M. Monnier a été atteint légèrement à la poitrine et M. Kieitz a été légèrement blessé à la main.

— En Algérie

— Un terrible accident s'est produit entre Tindouf et Bida, sur la ligne de P. L. M.

— Deux ouvriers peussent travaillant à la réparation de la voie étaient tombés sur un wagonnet quand à une courbe, ils virent, à une vingtaine de mètres devant eux, une machine de vapeur venant en sens inverse. Pour éviter le choc, tous les deux sautèrent sur la voie, mais si malheureusement que les roues du wagonnet passèrent sur eux et leur brisèrent les jambes.

— Ils ont été transportés à l'hôpital.

La sécurité

Thomson est député depuis 22 ans.

Qu'a-t-il fait pour nous donner la sécurité ?

Cette sécurité nous l'obtiendrons et nous la donnerons aux colons par l'ABROGATION du décret Crémieux que THOMSON REFUSE DE VOTER.

En retirant aux Juifs les droits qu'ils ont usurpés, en soustrayant les malheureux indigènes à leurs griffes, nous ramènerons l'apaisement dans les douars.

Voilà le seul moyen de conjurer le péril arabe !

THOMSON ET LA KABYLIE

De notre confrère Boulay, nos lignes se justifient :

M. Forcioli aura pour concurrent M. Thomson, ce député néoiste à l'Algérie, au département de Constantine en particulier, qui au lieu d'employer l'influence que lui donne son mandat à faire l'apaisement dans les douars, à faire l'union entre les Français, un s'emploiera qu'à semer la discorde, à faire naître la zizanie, à semer la terreur, à amener le suffrage universel dans son intérêt particulier, dans celui de ses courtiers électorales. C'est à lui que l'Algérie est redevable de tous les scandales qui compromettent sa réputation.

Le député qui, pour notre malheur, est depuis 22 ans notre représentant, a pourtant obtenu une fortune dans l'exercice d'un mandat où tant d'autres se ruinent, mais il avait sa confiance dans l'avenir de ce pays qu'il n'y plaça jamais la moindre parcelle de cette grosse fortune, si bien qu'il n'est point venu un étranger à ce pays, où il n'a aucun intérêt.

Forcioli, au contraire, dès le jour où on voulait pas compromettre sa dignité de magistrat on obtint sans ordre de l'Empire qui lui enjoignait de traquer les républicains, il donna sa démission de juge d'instruction à Constantine et, en même temps qu'il devenait avocat, il donna à l'école des grandes questions algériennes et avec le foi qu'il avait dans l'avenir de l'Algérie, il vint par à associer sa fortune à celle de son ami Forcioli et ensemble ils créèrent dans le Sud une immense plantation de palmiers dont ils commencent seulement à recueillir les fruits.

Contraste frappant entre ces deux hommes : l'un, Forcioli, plaçant sa fortune dans ce pays si misérable qu'il se sacrifierait à sa défense ; l'autre, Thomson, arrivant dans la vie publique, s'enrichissant et ne voulant pas perdre la ce pays la moindre parcelle de cette fortune, qui lui devait.

Le 9 juillet 1898, à Marseille, décès de son frère Charles.

Du 24 janvier 1905 au 22 octobre 1908, il est ministre de la Défense.

Armée et Marine du 5 février 1905 lui consacre un article :

M. Gaston THOMSON

MINISTRE DE LA MARINE

Né à Oran le 28 janvier 1848, il est député de Constantine depuis 1877. Plusieurs fois rapporteur du budget des finances, et, en 1892, de celui de la marine, il se montra, dans ce dernier, peu partisan d'un programme de constructions navales à long terme, entraînant de nombreuses mises en chantier simultanées, et proposa un programme de remplacement des navires démodés; il réclama, également, la réforme



M. Gaston Thomson
ministre de la marine

de la comptabilité des arsenaux. Il fit partie de la commission extra-parlementaire de la marine de 1894, et était vice-président de celle instituée l'an dernier pour enquêter sur l'administration de M. Pelletan. On s'accorde à dire que M. Thomson est un travailleur intelligent.

Parmi toutes les bonnes intentions que l'on prête au nouveau ministre, il en est une qui serait, dit-on, déjà passée à l'état de projet réel, et qui sera accueillie avec joie dans tous les milieux maritimes : c'est le rétablissement des grandes manœuvres navales supprimées depuis 1900.

Nos escadres seraient réunies en une armée navale sous les ordres de l'amiral Fournier.

Il fait la une de Langon-Revue du 30 avril 1905

SEPTIÈME ANNÉE — N° 359 LE NUMERO 10 CENTIMES DIMANCHE 30 AVRIL 1905

Langon-Revue

JOURNAL HEBDOMADAIRE D'ACTION RÉPUBLICAINE, VITICOLE, AGRICOLE, LITTÉRAIRE & SPORTIF

ABONNEMENTS (En fr.)
Gironde et départements limitrophes... 6 francs
Départements non limitrophes... 7 —
Étranger... 8 —
En un mandat-poste au nom du Rédacteur-Gérant

Rédacteur-Gérant: J.-L. SARHAUT
Les abonnements sont faits au et se paient d'avance
À l'expiration de cette période, si le numéro n'est pas refusé, le renouvellement s'opère pour une période égale à celle qui vient de s'écouler

ENSEIGNEMENTS
Annonces... 70 cent. la ligne.
Faits divers... 25 —
Chroniques... 50 —
Les manuscrits non insérés seront renvoyés sur demande

LANGON-REVUE insère les Annonces judiciaires et légales, Contrats de Sociétés, etc., de tout l'arrondissement de Bordeaux

LES FÊTES DE BORDEAUX



GASTON THOMSON
MINISTRE DE LA MERINE



EUGÈNE ÉTIENNE
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR



EMILE LOUBET
Président de la République



MAURICE BERTEAUX
MINISTRE DE LA GUERRE



STEPHEN PICHON
RESIDENT GÉNÉRAL DE TUNIS



MOUNET-SULLY
DOYEN DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PAUL DOUMER
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS



CAMILLE SAINT-SAËNS
AUTEUR DE LA CANTATE

5086236

Source: gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Dans l'Echo de Bougie du 3 mai 1906 : « Gaston Thomson n'est plus seulement un homme politique : il s'est révélé homme d'Etat. »

Dans le Monde illustré du 5 janvier 1907, à Neuilly, mariage de sa fille Marguerite avec Gustave ROUSSY, né en 1874 en Suisse, médecin

LE MONDE ILLUSTRÉ 101

Le Mariage de Mlle Thomson

Mlle Marguerite Thomson, fille du ministre de la Marine, a épousé, samedi dernier, à l'Hôtel de Ville de Neuilly, le docteur Gustave Roussy, ancien interne et lauréat des hôpitaux de Paris, chef des travaux à l'École pratique des Hautes Etudes.

Les témoins de la mariée étaient : MM. Armand Fallières, Président de la République, et Emile Loubet, son prédécesseur à l'Élysée; ceux du marié : MM. les docteurs François Franck et Jean Darier.

Le Président de la République est arrivé à deux heures précises à la mairie de Neuilly; il s'est rendu directement à la salle des mariages. M. Emile Loubet s'est rendu dans le cabinet du maire où il a pris place dans le cortège ainsi formé :

M. Gaston Thomson, ministre de la marine, et Mlle Marguerite Thomson; le docteur Gustave Roussy et Mme E. L. Roussy; M. E. L. Roussy et Mme Gaston Thomson, M. Emile Loubet et Mme Mathilde P. Crémieux; le docteur François Franck et la baronne Blanc; M. Auguste Roussy et Mlle Valentine Thomson; le docteur Jean Darier et Mlle Philippe Bourcart; M. Gustave Aguet et Mme Auguste Roussy; M. Philippe Bourcart et Mlle Aguet; M. Eugène Etienne, ancien ministre, vice-président de la Chambre des députés, et Mme Charles Thomson; M. le baron Blanc et Mme Gustave Aguet; M. Alfred Liotard et Mme Cruppi; M. Paul Aguet et Mme Vrinat; M. Henri Marais et Mme Paul Aguet; M. Mallet et Mme Henri Marais; M. Albert Vrinat et Mlle Arnould.

Les ministres, de très nombreux parlementaires appartenant à tous les groupes de la Chambre et du Sénat, des représentants de l'armée et de la marine en uniforme, des membres de tous les grands corps de l'État et une véritable foule d'amis et d'invités assistaient à la cérémonie.

Le maire de Neuilly, M. A. Bertereau, après avoir félicité en quelques paroles aimables les deux jeunes mariés, s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le ministre,

« Je suis particulièrement flatté d'avoir été appelé à présider la cérémonie du mariage de votre fille.

« Cette circonstance si heureuse pour votre famille vaut à la ville de Neuilly, dans cette salle des fêtes de notre Hôtel de Ville, la présence de M. Armand Fallières, Président de la République française, et celle de M. le président Emile Loubet, l'un et l'autre si sympathiques à tout cœur véritablement français. »

À la suite de cette cérémonie, les familles se sont rendues au ministère de la marine où le pasteur Wagner a prononcé une allocution.

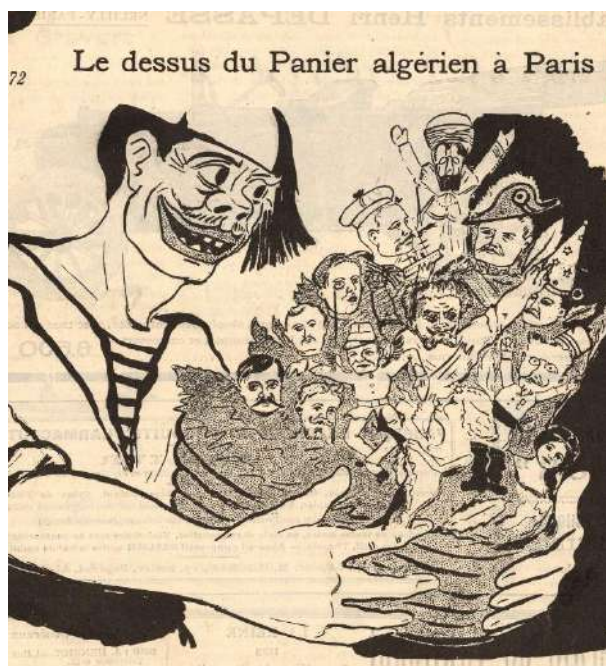
Puis, de quatre heures à sept heures et demie, a commencé un défilé des plus brillants où l'on remarquait les personnalités les plus connues du monde politique et parlementaire, de la presse, des lettres et des arts, de l'armée, de la marine, des grands corps de l'État, ainsi que les très nombreux amis des deux familles.



Mlle Marguerite Thomson, au bras de son père, franchissant les degrés de l'Hôtel de Ville de Neuilly

Dans le Monde artiste du 10 juin 1911, on apprend qu'il a écrit une pièce de théâtre « le retour de l'enfant prodigue »

L'évolution algérienne et tunisienne du 27 février 1913



Notre Gravure

Notre dessin représente, sous une forme humoristique, une partie du dessus du panier algérien à Paris.

Citons dans l'ordre où les place le dessinateur : le muezzin René Garnier, directeur de la France Africaine; le marin Gaston Thomson; le guerrier Eugène Etienne; l'éteignoir d'étoiles René Viviani; le tonitruant bohème académicien Jean Richepin, qui a failli avoir, tout vivant, sa statue à... Médea, sa ville natale; les spirituels maîtres Paul Gavault et Victor de Cottens; Lucien Nipoty de Blida, auteur des « Petits »; Mlle Polaire, originaire de l'Agha ainsi que son frère, le pioupiou Dufleuve; M. Emile Cotelle, président de section au Conseil d'Etat; Mlle Lyse Charny, la talentueuse cantatrice et enfin Paul Marguerite.

Du 13 juin 1914 au 29 octobre 1915, il est ministre du Commerce et de l'Industrie.

Le Ministère Viviani

GASTON THOMSON

Une vieille connaissance. Celui qui détient le record au point de vue de la longévité parlementaire.

Plusieurs fois ministre, il a été très discuté. Il l'est encore. Les uns veulent l'assimiler au général Etienne dont il est



l'ami et le transformer en homme d'affaires redoutable. Les autres, au contraire, louent hautement son mépris de l'argent, sa droiture, sa simple obligeance.

Ce qui est certain, c'est son républicanisme. Depuis ses débuts au Parlement, qui datent de la proclamation de la Constitution, il n'a cessé d'évoluer vers des idées franchement démocratiques.

Ministre de la marine sous Rouvier, Sarrien, Clemenceau. Aujourd'hui ministre du commerce. Technicien très écouté et très versé dans les problèmes industriels ou commerciaux de notre époque.

Le Bonnet rouge du 16 juin 1914

Le Bulletin périodique de la presse italienne du 9 avril 1927 évoque : « *le cinquantenaire parlementaire de Gaston Thomson.* »



M. Gaston Thomson ne sommeille jamais, non plus : mais il aime s'absorber dans de profondes spéculations métaphysiques. Voilà pourquoi il se penche sur son pupitre, y pose ses coudes et cale solidement sa tête sur ses mains largement ouvertes.

Mais parfois le poids de ses pensées est si lourd, que ses mains ne peuvent plus supporter la charge de son front, et qu'il tombe, brutalement, le nez sur la table.

Alors M. Pinard, s'arrache au nirvana de la digestion, aide, d'une main délicate mais ferme, M. Gaston Thomson à reprendre son équilibre compromis.

Cyrano du 12 février 1928

Le 14 mai* 1932, à Bône, décès. * notice Wikipedia mais aussi notice de l'Assemblée nationale

Curieusement, la Revue de Paris du 1^{er} janvier 1932 évoque « la mort du respecté doyen, Gaston Thomson. »

La Revue de Paris du 2 janvier 1932

Gaston Thomson

Le doyen de la Chambre des députés, qu'on finissait par croire immortel, a débuté il y a plus de soixante ans comme journaliste à la *République Française*, que dirigeait Gambetta.

Le rédacteur en chef était alors le respectable Challemel-Lacour qui ne s'occupait guère de Gaston Thomson lequel tenait dans la maison l'emploi obscur de rédacteur aux faits divers.

Mais le jeune Thomson avait une grande et précieuse qualité : il était ponctuel et assidu. Cela fit qu'un jour Challemel-Lacour le trouva seul dans la salle de rédaction. Challemel-Lacour avait beaucoup de talent. Il avait aussi beaucoup d'idées, mais il détestait mettre celui-là au service de celles-ci. Lorsqu'il avait conçu un bel article, il saisissait non pas une plume, mais le veston d'un jeune rédacteur à qui il serinait des phrases définitives. Ce jour-là, il fut bien obligé de se contenter de Thomson, puisque seul Thomson était là.

Or, Thomson avait, dès cette époque, la merveilleuse mémoire qui faisait encore en ces derniers temps l'admiration de ses collègues de la Chambre. Il écouta Challemel-Lacour et écrivit l'article qu'il lui avait dicté sans y changer une syllabe.

Il fut sacré vrai journaliste par le doux vieillard, et à compter de cet instant sa fortune commença. Gambetta fit le reste.

encore aux suffrages des électeurs de Constantine. Membre du Parlement depuis le 16 Mai, dernier survivant des gambettistes, il semblait appartenir vivant au passé.

Il ne faudrait pas croire que feu Thomson se bornât à faire acte de présence à la Chambre. Chaque mercredi, il faisait le plus consciencieusement qu'il se peut la tournée des ministères, les poches remplies de papiers que Mme Thomson y avait classés. Il montrait dans cette tâche hebdomadaire la même qualité de zèle qu'il dépensait dans son assiduité quotidienne au Palais-Bourbon.

Au fond, ses électeurs purent être aussi légitimement satisfaits de son concours qu'ils l'eussent été d'un jeune et probablement davantage. Sans compter qu'il savait fort bien utiliser au profit de ses amis les services qu'il était susceptible de rendre à un Gouvernement par son vieux et ténace prestige sur le centre.

A la *République Française*, Thomson se révéla aussi romancier « populaire ». Du moins les curieux pourront-ils trouver dans la collection de ce journal, année 1878 ou 1879, un copieux feuilleton de cape et d'épée, signé Gaston Thomson.



De la salle à la tribune

On ne reverra plus à toutes les séances de la Chambre sans exception Mme Thomson, spectatrice de qualité. Depuis nombre d'années en effet l'ancien ministre ne venait plus seul à la Chambre et pourtant il y venait chaque jour, à toutes les séances, fussent-elles nocturnes.

Avec un sourire d'une rare distinction, Mme Thomson ayant confié son mari à l'huissier qui l'aidait à se dévêtir, montait dans une tribune et suivait en connaissance le débat sans perdre du regard son mari, prête à descendre sur un geste ou à rester là jusqu'à une heure tardive, sur un autre geste.

Elle ne se bornait d'ailleurs pas à ce rôle passif dans le dévouement. Collaboratrice de tous les instants, elle participait à toutes les décisions en esprit singulièrement avisé. Sans elle, feu Thomson eût été privé de lui-même.

A quatre-vingt-quatre ans, ce vieillard était demeuré droit, robuste. Son corps ne fléchissait que dans les membres inférieurs. Son assiduité à la Chambre permettait de croire qu'il voulait mourir là. Jamais on n'aurait pu le dissuader de ne pas se représenter cette année,

Une belle figure parlementaire qui disparaît

M. Gaston Thomson, député de Constantine, doyen de la Chambre des députés, est mort à Bône après une courte maladie, consécutive aux fatigues de sa campagne électorale.

Né à Oran en 1848, M. Thomson avait été l'un des premiers républicains de l'empire ». En 1870, se trouvant à Bordeaux, il dirigea *Le Siècle* et défendit ardemment la politique de Gambetta.

A 29 ans, il entra au Parlement et depuis ses électeurs de Constantine lui furent constamment fidèles.

En 1927, ses amis d'Algérie célébrèrent le cinquantenaire de son entrée au Parlement et des fêtes furent organisées où le gouvernement se fit représenter.

Ayant été l'un des fondateurs de la République, il passa sa longue vie parlementaire à l'organiser et la défendre à côté des hommes d'Etat comme Gambetta, Jules Ferry et Waldeck-Rousseau.

Ce qui nous plaît plus particulièrement de souligner ici, c'est que, avec son ami Etienne, M. Thomson porta tous ses efforts à la mise en valeur de notre domaine d'outre-mer: il fut un *colonial* dans l'acception la plus large du terme. Toujours vigilant et soucieux de conserver intact le patrimoine national de la France, il travailla résolument à placer notre domaine colonial sous la protection d'une armée et d'une marine fortes.

En janvier 1944, à Paris, décès de sa fille Valentine

Le 8 février 1946, à Paris 16^{ème}, décès de sa femme

Le 22 novembre 1967, à Paris, décès de sa fille Marguerite